

**ANNEXE B**



FORMULAIRE – AIDE FINANCIÈRE  
ANNEXE B – RÈGLEMENT 2024-468  
Demande de versement de l'aide financière  
dans le cadre du programme de mise aux  
normes des installations septiques

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR	
Nom(s), Prénom(s) du ou des propriétaires	
1. _____	2. _____
3. _____	4. _____
Adresse de la propriété : _____	
Téléphone : _____ Cellulaire : _____	
Courriel : _____	

**Indiquer uniquement les services retenus pour la demande d'aide financière.**

Services choisis pour l'aide financière	Nom de l'entreprise Adresse	Montant de la soumission retenue, avant taxes*	Date prévue des travaux
Étude de caractérisation du site			
Préparation des plans et devis			
Travaux de mise aux normes ou de construction de l'installation septique			
Attestation de conformité de l'installation septique			
Autres, préciser :			
Total des coûts avant taxes			

Par la présente, je demande le versement de l'aide financière qui m'a été accordée pour la construction, le remplacement ou la mise aux normes de l'installation septique à l'adresse susmentionnée. Je comprends que je devrai rembourser cette avance de fonds suivant les dispositions du Règlement d'emprunt numéro 2024-461 finançant le présent programme.

Je joins à la présente demande les documents suivants :

- Attestation de conformité émise par le professionnel désigné ;
- Facture finale relative aux honoraires du professionnel désigné ;
- Facture finale relative à l'exécution des travaux effectués par l'entrepreneur ;
- Si applicable, copie du contrat d'entretien avec le fabricant. À cet effet, je m'engage à fournir annuellement à la Municipalité une preuve de l'entretien annuel effectuée en vertu de ce contrat aussi longtemps que la garantie du système et que le Règlement provincial l'exigeront.

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé,	
Signature	Date _____
Signature	Date _____
Signature	Date _____
Signature	Date _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Autorisé par	
_____	
Nom	Titre de la personne
Signature	Date _____

La Municipalité émettra le paiement au nom du ou des propriétaires **le ou vers le 15 juin, 15 août, 15 octobre ou le 1er décembre de l'année en cours** et au moins 30 jours suivant la présentation d'une demande et des documents suivants :

- Copie des factures indiquant l'exécution complète des travaux ;
- Rapport de l'attestation de conformité de l'installation septique ;
- Rapport du puisatier, le cas échéant.

Le programme s'applique uniquement aux demandes dûment remplies et déposées **au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2027**.

Dans les quinze (15) jours du versement de l'aide financière consentie au propriétaire, l'entrepreneur devra transmettre à la Municipalité la confirmation que la facture a été dûment acquittée.

Transmettre la demande et les documents par la poste ou par courriel à :

**Municipalité de Sainte-Martine**  
Service de l'urbanisme  
3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

**Courriel :** [urbanisme@sainte-martine.ca](mailto:urbanisme@sainte-martine.ca)